



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 10 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Champs sur Tarentaine Marchal, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes) Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre).

Secrétaire de séance : Martine MONCOURIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 33

Date de la convocation : 04 mars 2022

**20220310034DE**

**RESIDENCE MISSION**

Dans le cadre de la convention EAC (éducation artistique et culturelle), la Communauté de communes Sumène Artense proposera à l'artiste Philippe UG une résidence mission de 12 semaines réparties d'avril à novembre 2022 comprenant la réalisation d'une œuvre, exposée sur la Piste des Arts dès septembre 2022 et des ateliers de médiation auprès de différents publics :

Philippe UG, « un magicien du livre pop-up » conduira un travail de recherche artistique autour du paysage cantalien, de sa géologie, de ses jardins de pierre sur le territoire Sumène Artense.

Il réalisera un livre d'artiste popup original d'une dizaine de pages, grand format, sur le thème des minéraux, à partir d'un travail de photos reportage, sur les roches erratiques (pierriers de Cheyssac, ...) ainsi qu'une double pages popup sur le thème *LE PAYSAGE SE LEVE*, réalisées lors des ateliers de médiation.

Le travail sera rendu sous la forme d'un grand livre POPUP de papier de couleur, travaillé au pochoir et prendra la forme d'un rendu photographique sur la Piste des Arts.

Ces ateliers de médiation autour du thème « le paysage se lève » seront des ateliers créatifs de technique popup à destination des établissements scolaires, centre de loisirs, CADA de Champagnac, ateliers parents-enfants, ateliers personnes âgées...

Le Budget est de 15 000€. Cette résidence est financée dans le cadre de la convention EAC par la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il s'agit d'autoriser M. le président à signer le contrat de résidence avec l'artiste Philippe UG

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 015-241501055-20220310-20220310034DE-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat de résidence et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 10 MARS 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 15 mars 2022  
Affichée ou notifiée le 15 mars 2022  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

